

## COMPTE RENDU Du Conseil municipal du 25 Février 2019

**Présents** : Monique De Smedt, Michel Boismault, Patrice Langlais, Florence Binaux Le Clech, Frédérique Huysentruyt, Frédéric Tavernier, Martine Zorio, Nicolas Delacour, Gilles Lourtil, Patrick Lebrun.

**Secrétaire de mairie** : Sylvie Debruyne

**Absents** : Etienne Binard (pouvoir à Michel Boismault), Mickaël Baryla (pouvoir à Gilles Lourtil), Philippe Chapuis (pouvoir à Patrick Lebrun), Christelle Lechaux (pouvoir à Frédérique Huysentruyt).

**Secrétaire de séance** : Florence Binaux Le Clech

### Ordre du jour :

**Travaux** : - Contrat Rural

- Foyer Rural

- Sécurité du plancher des cloches de l'église

- Interphone de l'école

**Règlement assainissement collectif**

**Convention de mise à disposition du foyer rural**

**Subventions aux associations**

**Questions diverses**

Le compte rendu de conseil municipal du 29 Novembre 2018 est adopté à l'unanimité des présents avec le rectificatif suivant :

Madame Florence Binaux Le Clech demande que soit rajoutée la phrase ci-dessous dans le précédent compte-rendu dans la présentation du projet de contrat rural suite à l'abstention de 2 conseillers :

« car ils ne sont pas d'accord sur l'augmentation du budget estimatif des travaux »

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la démission de Monsieur François HUET.

Il est demandé de rattacher à l'ordre du jour les points suivants :

- ✓ La désignation des délégués suppléants au SIERC qui a été prise en conseil du 27 Novembre 2017 par délibération n°47 et non transmise au contrôle de légalité.
- ✓ La délibération concernant le versement des indemnités de conseil au titre de l'exercice 2018 pour le receveur municipal.

- **DELEGUES SUPPLEANTS AU SIERC DU VEXIN (Délibération n°1/2019)**

Il est rappelé que dans un courrier du SIERC du Vexin en date du 26 septembre 2017 le Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin nous demandait de désigner deux délégués suppléants.

En séance du 27 novembre 2017 les membres du conseil municipal avaient procédé à la nomination des deux délégués suppléants

- Madame Monique DE SMEDT

- Madame Florence BINAUX LE CLECH

Cette délibération ayant été actée mais non transmise au contrôle de l'égalité en Préfecture le maire en demande le rattachement à ce conseil municipal.

Voté à l'unanimité des présents

- **INDEMNITES DE CONSEIL DU PERCEPTEUR (Délibération n°2/2019)**

- Vu la délibération n°44/2015 du 5 Novembre 2015 accordant l'indemnité de conseil au Receveur Municipal, pour la durée du mandat électoral,
- Vu le départ de Madame MACCURY à fin août 2018,
- Vu la nomination de Madame BELLIER à la trésorerie de Magny en Vexin à compter de Septembre 2018,

Les membres du conseil municipal décident de proratiser l'indemnité de conseil de l'exercice 2018 à **SAVOIR** :  
- 4 mois d'activité pour Madame BELLIER  
Madame BELLIER devra présenter sa demande d'indemnité de conseil chaque année.

Voté à l'unanimité des présents

- **TRAVAUX**

- **Contrat Rural**

Monsieur Michel Boisnault informe que l'annonce a été passée au BOAMP en date du 25 février 2019 et que les entreprises ont jusqu'au 22 Mars 2019 pour déposer leur offre sur la plate-forme Marchés-sécurisés.

- **Foyer Rural**

Monsieur Patrice Langlais précise que les travaux du Foyer Rural sont achevés, l'escalier qui descend à la cave a été posé, reste à réaliser l'ameublement de la cuisine avec des plans de travail.

Les peintures ont été effectuées pour un montant de travaux HT de 4 470 €, les travaux de plomberie pour un montant de 1 042 € HT.

Un devis d'un montant de 1 369.95 € HT a été réceptionné pour l'ameublement de la cuisine, le conseil donne son accord.

- **Sécurité plancher des cloches de l'église**

Lors de l'entretien annuel des cloches réalisés par la société BODET il nous a été signalé une détérioration importante du plancher, l'entreprise Bodet nous a adressé un devis d'un montant de 2 800 € HT, le conseil donne son accord pour la réalisation des travaux après réception d'un second devis.

Il a été constaté que des vitraux ont été également cassés

- **Interphone Ecole**

Un devis a été demandé à l'entreprise Sécurival pour le changement de l'interphone du portail de l'école afin de dissocier l'ouverture du portail et le logement de fonction afin d'améliorer son fonctionnement non satisfaisant aujourd'hui, son montant s'élève à 1 890 € HT.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **REGLEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF (Délibération 3/2019)**

Madame le Maire donne la parole à Madame Florence BINAUX LE CLECH pour présentation du règlement d'assainissement collectif dans sa version définitive suite à la réunion de travail du 4 février qui doit être adopté.

Considérant l'obligation pour les communes de respecter la réglementation en matière d'assainissement et ainsi de faire respecter les mises en conformité nécessaires par leurs habitants,

La commune de Saint-Gervais étant gestionnaire du service public d'assainissement collectif décide d'adopter un règlement définissant les prestations assurées par la Commune ainsi que les obligations respectives des abonnés, des usagers, et des propriétaires pour être mis en place.

Il doit préciser entre autres, l'obligation de raccordement, les modalités de branchement, le contrôle de conformité, le paiement de la participation à l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adopter le règlement du service public d'assainissement collectif, ci-annexé tel qu'il est proposé.

Ce règlement d'assainissement collectif est applicable à compter du 26 Février 2019.

Adopter à l'unanimité

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU FOYER RURAL**

Patrice Langlais présente une proposition de convention qui serait prise avec les différentes associations qui occupent pendant leurs activités la salle du foyer à aujourd'hui, l'association « les Tours de Magny » (échecs) ; l'association « Compagnie Pas d'chichi » (théâtre) et l'association du Foyer Rural.

Une réunion est prévue avec les membres de l'association du foyer rural afin de discuter des termes de la convention. La convention sera finalisée à l'issue des discussions avec les différentes associations.

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (Délibération n°4/2019)**

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Saint-Gervais a accordé les subventions suivantes aux associations au titre de l'exercice 2018 :

- Codérando 400 €
- Compagnie Pas d'chichi 400 €
- Corps des sapeurs-pompiers 400 €
- DDEN 30 €
- Foyer Rural de Saint-Gervais 1 200 €
- Echecs 400 €
- Prévention routière 100 €
- Scouts de France 200 €

Après débat, les membres du conseil municipal décident de porter au budget primitif 2019 les subventions accordées aux associations désignées ci-dessus, précisent que les associations devront adresser au maire leur rapport moral et financier de l'exercice précédent pour que la subvention soit attribuée et versée.

Les crédits nécessaires au paiement de dépense seront inscrits au budget primitif 2019.

- **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX Programme 2019 RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR (Délibération n°5/2019)**

Madame le maire donne la parole à Madame HUYSENTRUYT Frédérique au sujet de l'enfouissement des réseaux qui seront réalisés par le SIERC du Vexin,

Il est rappelé que le conseil municipal avait demandé en date du 2 février 2017 une étude d'enfouissement des réseaux pour le programme 2019.

- L'étude du programme 2019 porte sur la rue de la Côte à Pigeon (du 24 au 30) - Rue de l'Eglise (du 1 au 5) - Rue de Bercagny (du 3 au 5) - Rue de Montagny (de la Rue de la Côte à Pigeon jusqu'à la Rue Louis de Magnitot),
- le coût estimatif des travaux HT s'élève à 320 903 €,
- la participation communale est estimée à 96 271 € soit 30 % du coût HT des travaux.

Le conseil municipal après débat décide de poursuivre l'enfouissement des réseaux et donne son accord pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux dans les rues mentionnées ci-dessus pour une participation de 96 271 €.

Cette somme sera portée au budget primitif 2019.

Voté à l'unanimité

D'autre part un courrier sera adressé au président du SIERC du Vexin pour inscrire la commune sur le programme 2020.

- **DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SIAEP du VEXIN OUEST (Délibération n°6/2019)**

Suite à la démission de Monsieur HUET François, conseiller municipal et délégué au SIAEP du Vexin Ouest, Madame Monique DE SMEDT est élue à l'unanimité des présents pour représenter la commune au sein de ce syndicat.

Voté à l'unanimité des présents

**QUESTIONS DIVERSES :**

- La Communauté de Communes poursuit l'atelier « Cyber Café » pour les plus de 60 ans jusqu'en Mai.
- Il est donné lecture de la lettre du Conseil Départemental sur le comptage des véhicules de la RD14 demandé lors de la dernière réunion qui a eu lieu à La Chapelle en Vexin pour la future déviation tant espérée.
- Le Préfet nous informe de la constitution d'une nouvelle association « Beaternary Land » dont le siège est sur notre commune.
- Voir avec le prestataire de l'entretien de l'éclairage public si l'arrêt de l'éclairage public serait envisageable entre 0 heure et 5 heures du matin afin d'en réduire le coût.
- Monsieur Michel Boisnault indique qu'une réunion d'information concernant la commercialisation de la fibre optique devrait être programmée début avril à la salle municipale de la Chapelle en Vexin avec les différents prestataires.
- Le SMIRTOM envisage une augmentation de la taxe TEOM d'environ 10 % suite à la mise en place de la pré-collecte.
- Lors de la clôture du recensement de la population il a été constaté une nette baisse de la population sur notre commune.
  
- Madame Florence Binaux Le Clech demande si des doléances des habitants de la commune sont arrivées en mairie dans le cadre du grand débat ? Aucun retour sur ce sujet
- Madame Monique De Smedt donne la parole à Monsieur Lecocq, Président de l'association du Foyer Rural, et à Madame Perret :

- Monsieur Lecocq intervient au sujet du matériel qui appartient à l'association du Foyer Rural et qui est stocké dans les locaux de la salle du Foyer Rural et autres locaux (rue de la côte à Pigeon et rue Fernand Jorelle, suite à la rénovation, il demande où le matériel va être stocké il souhaite également savoir si des conseillers seront présents dans le cadre de l'organisation du Festival des roues fleuries.

Il est proposé de fixer une date de réunion avec les membres de l'association du Foyer Rural au lundi 4 mars.

Séance levée à 22 heures 30